



**Convention sur Certaines Armes Classiques (CCAC)**  
Réunion informelle d'experts sur les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA)  
(Genève, 13-17 avril 2015)

Intervention générale

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord de vous féliciter pour votre nomination en tant que président de cette réunion informelle et de vous assurer du plein soutien de ma délégation.

Je voudrais souligner qu'à titre personnel, je suis heureux de participer à cette nouvelle réunion informelle d'experts sur les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA), après en avoir présidé les travaux en 2014. La France se félicite des débats constructifs qui se sont tenus l'année dernière dans le cadre de la CCAC. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, **notre convention est le cadre adéquat pour discuter de ce sujet**, puisqu'elle rassemble toutes les expertises nécessaires et permet une approche équilibrée entre les nécessités de défense et les préoccupations humanitaires.

Le renouvellement cette année du mandat de discussion sur les systèmes d'armes létaux autonomes par l'ensemble des Etats parties permettra d'**approfondir notre compréhension de ces technologies émergentes et de leurs implications**. Le développement de ces technologies constitue un enjeu important dans le domaine de la maîtrise des armements, et pose des questions inédites. La richesse des débats que nous avons eus l'année dernière, et la volonté des Etats de les poursuivre cette année, montre à quel point la communauté internationale a jugé nécessaire de se saisir de cette question et d'en examiner les implications concrètes. Si de nombreuses questions ont été abordées en mai dernier et si certaines pistes de convergence ont pu être esquissées, il s'agira cette année d'approfondir nos réflexions et d'accroître notre compréhension commune du sujet.

**Il est en effet crucial que nous puissions nous accorder sur le périmètre de ce sujet, avant d'examiner quelles en seraient les implications éventuelles.**

L'année dernière, la CCW s'est accordée sur **un mandat, qui guide encore aujourd'hui nos discussions**. Ce mandat est clair. Il s'agit d'étudier les "questions relatives aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, dans le contexte des buts et objectifs de la Convention". Ce mandat est de nature prospective, et porte sur des technologies « émergentes », c'est-à-dire qui n'existent pas encore ou sont en cours de développement. Il exclut par conséquent les systèmes existants. C'est cet aspect prospectif, parce qu'il concerne des systèmes que nous ne maîtrisons pas encore, qui fait tout l'intérêt de nos discussions.

Permettez-moi de souligner plusieurs questions qui revêtent une importance particulière du point de vue de la France.

Je pense en premier lieu à la **question de la caractérisation des SALA** et je me félicite que cette question ait été identifiée dans notre programme de travail. Pour la France, les principales caractéristiques d'un SALA sont les suivantes :

- c'est un système d'armes dont le vecteur est capable de se déplacer dans un espace terrestre, aérien ou marin ;
- dans lequel l'homme n'est présent qu'au niveau de la programmation et du déploiement sur le terrain ;
- auquel une mission générique est assignée par l'homme mais qui la remplit sans intervention de l'homme ;
- et qui est parfaitement encadré dans sa programmation
- une attention particulière doit être apportée à la question de la prévisibilité du système d'arme et de sa capacité à s'adapter à son environnement et au comportement de la cible.

La **notion d'autonomie est également centrale**, nous en avons déjà parlé l'année dernière, mais elle mérite encore d'être approfondie. Je rappelle que, pour la France, l'autonomie doit être distinguée de l'automatisme (« *automation* ») ou de la télé-opération. L'autonomie caractérise un système qui fonctionne, dès lors qu'il est activé, sans aucune forme de supervision humaine. Par définition, l'autonomie présente un caractère complet (« *fully autonomous* »), sans quoi il ne s'agirait plus de systèmes « autonomes » mais de systèmes dotés d'automatismes avec un degré de complexité variable.

Comme je viens de le dire, nous estimons qu'un SALA est un système d'armes complet, dont le vecteur serait capable de se déplacer, de s'adapter à son environnement et de réaliser le ciblage et le tir sans intervention ni validation humaine. Les systèmes d'armes télé-opérés (en particulier les drones armés) ou supervisés ne doivent pas être considérés comme des SALA puisque qu'un opérateur humain demeure présent, en particulier pendant les phases de ciblage et d'ouverture de feu.

L'année dernière, la **notion de « contrôle humain significatif »** a été introduite dans la discussion. Pour la France, cette notion ne permet pas de répondre de manière adéquate aux exigences de caractérisation des SALA car elle est trop vague et pourrait conduire à englober dans le périmètre de nos discussions des systèmes qui ne répondent pas au critère d'autonomie que je viens d'énumérer. Il me semble plus pertinent de partir de la notion d'autonomie pour caractériser les SALA.

Mais au-delà des questions de la question de la caractérisation et de l'autonomie, nous devons également adopter une approche transversale pour étudier **les enjeux et les risques posés par le développement et l'utilisation de ces systèmes**, d'un point de vue éthique, juridique et opérationnel.

D'un point de vue **opérationnel**, les discussions de l'année dernière avaient mis en évidence la nécessité d'une supervision des opérations. Si les militaires utilisent de plus en plus des systèmes télé-opérés qui éloignent la cible de l'opérateur, ils souhaitent maintenir un contrôle de plus en plus étroit sur l'usage de la force. Il s'agissait, me semble-t-il d'un point de vue partagé par de nombreuses délégations.

D'un point de vue **juridique**, je crois que de nombreuses délégations ont souligné l'importance du respect du DIH dans les phases de développement et d'emploi des SALA. La France estime que les principes du DIH s'appliquent pour encadrer le développement et l'emploi des SALA. Je veux citer également la question de la responsabilité, qui est naturellement centrale. A ce stade, rien ne permet de définir avec certitude les contours de la responsabilité de chaque acteur, qui dépendra de leur rôle dans l'utilisation du SALA. La possibilité d'identifier un acteur responsable est cruciale pour savoir si les principes existants du DIH demeurent suffisants ou non.

Enfin du point de vue **éthique**, les discussions de mai dernier ont permis de pointer de nombreuses questions, telles que la délégation de la décision d'ouvrir le feu à une machine, la question de la dignité humaine, la capacité de ces systèmes à se doter de jugement, le choix et la formulation d'un système de valeurs à insérer dans la programmation. Je crois que ces discussions ont

pointé un principe très important à garder à l'esprit : ces systèmes demeureront des machines, agissant sur la base d'éléments programmés. C'est sur cette base que nous devons les évaluer.

La France est persuadée de l'utilité de des réunions informelles d'experts et de la nécessité d'approfondir notre réflexion sur les SALA. Il appartient à la CCAC de rester saisie d'un sujet qui entre pleinement dans son mandat.

Pour conclure, je souhaite rappeler la suggestion française, introduite l'année dernière, d'un réexamen périodique de la question des SALA, si l'état de nos connaissances ne nous permet pas de faire aboutir rapidement nos réflexions.

Je vous remercie./.

